

ENVIE DE

PLUS ?



CÉLINE
BEAUTÉ
EXPRESS



ISABELLE
LE CHAPLIN



ALEXANDRE
AU BON
COIN



UNE SUBVENTION POUR
LES COMMERCES, L'ARTISANAT
ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ



THIERRY
ATOOUT VINS

STÉPHANIE
& CHARLIE
LE CODE
BAR

MÉLINDA
AMARY'LISS

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ses communes ont souhaité accompagner financièrement les projets de modernisation, de sécurisation et d'accessibilité des locaux commerciaux situés en centre-ville.

Sont éligibles à « Commerce Plus » :

- Toutes les **activités artisanales, commerciales et de services** qui permettent de préserver le lien social, apporter un service de proximité à la population locale et dynamiser les centres des communes.
- Les **entreprises qui existent depuis au moins un an** ou les repreneurs d'un fonds de commerce qui souhaitent réaliser des travaux dans leur local commercial pour un **montant d'au-moins 10 000 €**.

La subvention :

- Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, une subvention de 30% du projet HT, plafonnée à 15 000 € par entreprise, peut ainsi être apportée à parts égales entre l'Agglomération et la commune.

La démarche :

Le dossier est à demander et à déposer auprès de la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité de l'Agglomération au 06 15 30 02 98 ou à commerceartisanat@saumurvaldeloire.fr **avant d'avoir engagé les dépenses.**

Dossier et règlement :

www.saumurvaldeloire.fr/commerce-plus



ET SI
C'ÉTAIT
VOUS, LE
PROCHAIN ?

COMMERCE
PLUS